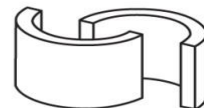


OFFICE NATIONAL DE SÉCURITÉ SOCIALE

INSTITUTION PUBLIQUE DE SÉCURITÉ SOCIALE

PLACE VICTOR HORTA 11 - 1060 BRUXELLES - TÉL. 02 509 59 59 - FAX 02 509 30 19 - Internet www.onss.fgov.be

Heures de visite : de 9 à 11 heures 30, ou sur rendez-vous tous les jours ouvrables sauf le samedi



DG VII Sécurité sociale d'outre-mer – Service prestations périodiques

Pour les visites : Rue Joseph II, 47 • BE-1000 BRUXELLES

Correspondants : Téléphone : email :
Paul Daelewyn 02/509 20 60 prestationsperiodiques-om@onssrsziss.fgov.be
Vincent De Ruyter 02/509 20 70

A1- DECLARATION D'ACCIDENT

A adresser, dûment complété et signé à l'Office

1. Nom et siège de l'entreprise	
2. Siège administratif en Belgique	
3. Nom, prénom et fonction du déclarant	
4. Nom, prénom et adresse de la victime	N° d'affiliation :
5. Lieu et date de naissance de la victime	
6. Profession de la victime	
7. Jour, date et heure de l'accident	
8. Lieu de l'accident	
9. Description de l'accident : circonstances, travail à exécuter, causes matérielles.....	
10. Nom et adresse des éventuels témoins	
11. Nom et adresse de l'éventuel tiers responsable et de la compagnie d'assurance (numéro de police)	

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

 Fait à....., le

(signature)

En cas de décès, joindre au formulaire A1 les nom, prénom, adresse et lien de parenté avec la victime des ayants droit.

Vos données sont traitées dans le respect de la loi sur la protection de la vie privée (Loi du 08/12/1992). Vous pouvez consulter et rectifier vos données à tout moment. Celles-ci sont uniquement utilisées pour traiter votre demande.